



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES CÔTES D'ARMOR

Rapport annuel de Développement Durable 2021

Direction
de l'environnement

cotesdarmor.fr



Côtes d'Armor
le Département



Édito

L'édification d'un monde commun, qui est au cœur du projet républicain, commence par la préservation de notre environnement. La nature est effectivement la première des choses que nous, humains, partageons. C'est pourquoi ce rapport sur le développement durable tient une place symbolique notable. Il représente l'importance de cet enjeu pour notre collectivité via une présentation solennelle dans l'hémicycle.

Pour cette année, j'ai tenu à lui conférer une visée pédagogique accrue. C'est ainsi que retrouverez des focus sur certains enjeux plus globaux concernant la transition écologique comme le coût écologique du numérique, l'impact environnemental des voitures électriques, les conséquences économiques des dégradations de l'environnement.



D'une manière plus traditionnelle, ce rapport met en lumière plusieurs actions du Département en matière écologique. Il insiste un peu plus cette fois-ci sur la dimension transversale. C'est d'ailleurs cette transversalité que nous entendons amplifier tout au long de notre mandat. C'est, j'en suis persuadé, la meilleure manière pour mener à bien la transition écologique qui est vitale pour notre avenir. 🌱

Christian Coail
Président du Département
des Côtes d'Armor

Sommaire

I- Introduction	4
1. Le « Développement Durable », un concept partagé	5
2. Des objectifs communs aux 160 pays engagés	5
3. Les enjeux du rapport annuel	6
II- Lutter contre le changement climatique	7
1. Point sur la consommation des fluides des bâtiments départementaux	8
2. Sensibiliser les collégiens : le challenge CUBE.S	10
3. Collège du Penker à Plestin-les-Grèves	11
4. Amélioration du réseau de véloroutes départementales	12
5. Challenge « À vélo au boulot »	13
FOCUS 1 - Le coût élevé de l'inaction climatique	14
III- Faire de la biodiversité une priorité	15
1. Actions de génie écologique sur les sites naturels du Trégor	16
2. Restauration du vallon de l'anse de la Pépinaie au château du Guildo	17
3. Aménagement d'une halte repos à l'ancienne gare du Quiou	18
4. Débardage à cheval en forêt départementale du Gouët	19
5. Les sableuses thermologiques	20
6. Initiative agents : installation d'une ruche à l'antenne routière de Plénée-Jugon	21
FOCUS 2 - Comment se déplacer demain ?	22
IV- Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains	24
1. Éduquer à et dans la nature	25
2. « Protège-Toit » : une expérience d'un an envisagée sur le territoire de la MdD de Dinan	26
3. Égalité Femmes/Hommes	27
FOCUS 3 - Les coûts environnementaux du numérique	28
V- Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations	29
1. Recréer du lien entre les générations au sein des familles, « La presqu'île en jeu »	30
2. Le réseau Bavard'âge en Trégor	31
3. Livraison d'aide alimentaire à domicile	32
FOCUS 4 - Le CO₂ importé	33
VI- Impulser des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable	35
1. Recensement et évaluation des boucles locales vélo	36
2. Retraitement en place des chaussées - exemple de la RD 66	37
3. Plan de relance départemental : soutien aux opérations en faveur de l'environnement	38
4. « Petit Gourmand » deviendra grand	39
5. Projet « Rest'o » lutte contre le gaspillage alimentaire	40
6. Initiative MdD : mise en place d'un composteur	42
7. La collecte des masques usagés	43
FOCUS 5 - Externalités négatives ou positives, le donneur d'ordre décide	44

LES DATES CLÉS

1987

Rapport
Brundtland
Onu, New-York

1992

Sommet
de la Terre
Rio de Janeiro

2003

Stratégie
nationale
2003-2008
France

2005

Entrée en
vigueur du
Protocole
de Kyoto
Signé en 1997

2006

Cadre de
référence national
pour les projets
territoriaux de
Développement
Durable
France

Suite page 5

I - Introduction

« *Disposer d'un environnement propre,
sain et durable est un droit humain* »

(Conseil des droits de l'homme des Nations Unies - 8 octobre 2021)

Agissant comme une sonnette d'alarme pour le monde entier, la crise sanitaire nous a brutalement contraint à reconfigurer nos modes de vie. Elle nous questionne sur notre relation au monde vivant, nos modèles économiques, nos systèmes de santé. Un simple virus nous impose la nécessité de changer de modèle. Nous devons abandonner la voie dangereuse qui est la nôtre, marquée par les inégalités, les injustices et la destruction de notre planète. Nous avons atteint le point de bascule, il est encore temps de transformer nos modèles et chaque action individuelle et collective compte.

Signé par 196 parties lors de la COP21 en 2015, l'accord de Paris prévoit de renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques et de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Concrètement, il faudrait ainsi que les émissions mondiales baissent de 40% à 70% d'ici à 2050 (par rapport au niveau de 2010) et atteindre une économie quasiment neutre en carbone durant la deuxième partie du XXI^e siècle pour limiter le réchauffement climatique à une hausse de température de 1,5°C à l'horizon 2100.

Nous allons devoir transformer notre modèle économique

La transition écologique ne pourra pas seulement se faire avec plus d'énergies renouvelables, de technologies vertes et d'innovation : nous allons devoir transformer notre modèle économique et nos façons de vivre et de consommer. Nous devons trouver un modèle capable à la fois de respecter les

limites planétaires et de permettre à chacun de répondre à ses besoins, de manière à vivre une vie digne et confortable.

Préserver notre planète, nécessite également de mener une réflexion sur la sobriété des modes de vie, sur l'évolution des habitudes et des façons de consommer. Et derrière ces réflexions se cachent la question des inégalités, de la justice sociale, et de la démocratie. Tous ces enjeux sont repris dans le concept de Développement Durable.

Le Département met en place des actions concrètes

Face à ces défis, le Département doit agir en collectivité responsable. Cette édition 2021 du rapport sur la situation en matière de Développement Durable met en exergue des actions concrètes mises en œuvre par la collectivité. Non exhaustives de l'engagement du Département en matière de Développement Durable, elles sont présentées sous l'angle des 5 thématiques retenues au titre de l'Agenda 30 par les Nations Unies et mentionnées dans l'article L. 110-1 du Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

LES DATES CLÉS

2010

Lois Grenelle II
France

2012

2^e Sommet de la Terre Rio+20
Johannesburg

2015

• Loi de transition énergétique
• COP 21
France

2015

Agenda 2030
Onu, New York

1- Le « Développement Durable », un concept partagé

La notion de Développement Durable est apparue pour la première fois en 1987 lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies du 27 avril qui rendit son rapport dit « rapport Brundtland », du nom de sa présidente norvégienne. Il fixe la définition selon laquelle le Développement Durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins ».

En 1992, au Sommet de la Terre de Rio, les états déclarent l'urgence de trouver un nouveau mode de développement plus respectueux des êtres humains et de leur environnement. Les 179 pays présents ont reconnu qu'à long terme, il n'y aurait pas de développement possible s'il n'est pas économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Ils ont collectivement proclamé le concept du Développement Durable comme un objectif atteignable pour chacun de par le monde, que ce soit au niveau local, régional, national ou international.

Ce principe d'organisation de la société humaine tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

- **la dimension environnementale.** Le développement des activités humaines doit se faire de façon

à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;

- **la dimension sociale.** Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base (la santé, l'éducation...);

- **la dimension économique.** Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice par le plus grand nombre d'une activité économique dignement rémunérée.

Pour les collectivités, la présentation d'un rapport annuel sur la situation en matière de Développement Durable est une obligation préalable au débat sur la proposition de budget (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010). Ce rapport permet de mettre en visibilité leur contribution au Développement Durable à l'échelle de leur territoire. Il doit dresser un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité. De plus, il doit faire un état des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur le territoire, au regard des cibles de l'Agenda 30 adopté le 25 septembre 2015 à New York lors de l'assemblée générale des nations Unies réunissant plus de 160 chefs d'État.

2- Des objectifs communs aux 160 pays engagés

Le « Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 » dénommé « Agenda 2030 » est assorti de 17 objectifs thématiques intitulés « Objectifs de Développement Durable » (ODD) qui abordent toutes les dimensions assignées au Développement Durable : la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement.

Les Objectifs de Développement Durable sont déclinés en 169 cibles communes à tous les pays engagés. Le détail des objectifs et des cibles est disponible sur le site internet www.agenda-2030.fr



3- Les enjeux du rapport annuel

Le rapport de Développement Durable du Département des Côtes d'Armor est un exercice annuel d'évaluation des politiques publiques. Il permet de saisir les réalités d'un concept jugé très souvent flou, ambigu et évolutif. Sa récurrence permet aux agents, aux services et aux élus d'approfondir leur appropriation du Développement Durable et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

Cet exercice annuel permet d'identifier la réalité du Développement Durable dans l'action du Conseil départemental tant en interne que dans le portage de ses politiques publiques :

- pour la validité du Débat d'Orientation Budgétaire (première étape dans l'élaboration du budget annuel), où les élus s'accordent sur les grandes orientations à venir (investissements à conduire) et les moyens pour réaliser les politiques (fiscalité, emprunt, budget de fonctionnement...),

- pour sensibiliser les élus aux enjeux globaux et locaux de Développement Durable et faire le lien entre le budget proposé et la réponse apportée sur le territoire à ces enjeux (pilotage),
- pour inviter les services à penser, présenter leurs actions et projets au regard des enjeux de Développement Durable (participation, transversalité),
- pour développer la culture de l'évaluation des politiques publiques en matière de Développement Durable : faire le lien entre les objectifs, les actions et les résultats (amélioration continue).



L'assemblée départementale. © Thierry Jeandot

Les ODD



Pour chaque action présentée dans ce rapport, le lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD) est indiqué par les icônes des 17 ODD. Cette présentation permet de repérer la diversité des champs d'actions et des réponses proposées par le Conseil départemental et de mesurer la transversalité nécessaire dans la mise en œuvre des actions pour contribuer globalement aux enjeux de Développement Durable.

Ce rapport est également agrémenté d'éclairages sous forme de focus sur des sujets qui questionnent : l'inaction climatique, les véhicules électriques, le numérique, le CO₂ importé et les externalités négatives.

II - Lutter contre le changement climatique

*« Pénurie d'eau, exode, malnutrition, extinction d'espèces...
La vie sur terre telle que nous la connaissons sera
inéluçtablement transformée par le dérèglement climatique
quand les enfants nés en 2021 auront 30 ans, voire plus tôt »*

alerte le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat)

Cet été 2021 a été marqué par une succession inédite, en nombre et en intensité, de catastrophes naturelles liées au dérèglement climatique : inondations en Belgique et en Allemagne, canicule record au Canada et aux États-Unis, incendies sur le pourtour méditerranéen... Confirmant les annonces des experts du GIEC dans leur 6^e rapport publié en août 2021.

Ce rapport montre que l'Homme a transformé la planète de manière définitive et que certains des changements entraînés sont irréversibles. Pour la première fois, il documente aussi le rôle du méthane, deuxième gaz à effet de serre le plus important après le CO₂ et alerte : « si les émissions de CH₄ ne sont pas réduites, cela pourrait ruiner les objectifs de l'Accord de Paris ».

Le Département n'a pas attendu ce cri d'alarme pour agir. Depuis de nombreuses années, il prend sa part dans l'effort collectif à mener. Dès 2014, sous la présidence de Claudy LEBRETON, il s'engageait dans le programme Agrilocal. Il s'agissait à la fois de s'insérer dans une démarche économique en soutenant les filières locales et plus particulièrement

les producteurs, les artisans, etc ... qui valorisent les produits du territoire, mais aussi d'appuyer une démarche environnementale en mettant en avant des fournisseurs locaux ayant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Depuis d'autres actions sont venues compléter l'engagement de la collectivité. C'est ainsi que le Département participe à la sensibilisation des collégiens aux économies d'énergie notamment à travers le programme « CUBE.S collège ». Ce programme est rendu possible grâce au suivi annuel des consommations des fluides réalisé par les services depuis plus de 10 ans. Ce suivi permet de repérer les bâtiments les plus énergivores et ainsi de prioriser les travaux de rénovation énergétique comme le collège du Penker à Plestin-les-Grèves qui a bénéficié en 2021, d'une réhabilitation thermique conséquente. Le Département intervient également au titre des mobilités actives en encourageant la pratique du vélo par l'investissement continu dans l'amélioration du réseau de véloroutes départementales ou encore en incitant les agents à se déplacer en vélo.



À St-Brieuc, le pont des courses a été réhabilité en 2019 et est désormais ouvert aux piétons et cyclistes. © Thierry Jeandot



1. Point sur la consommation des fluides des bâtiments départementaux



La Direction de l'immobilier recueille chaque année les données de consommation des fluides des bâtiments occupés par les services et les 47 collèges départementaux. Ces données correspondent aux consommations de combustible pour les besoins en chauffage (gaz, fioul et bois), d'électricité pour différents usages (éclairage, ventilation, cuisines, ordinateurs...) ainsi que les consommations d'eau potable.

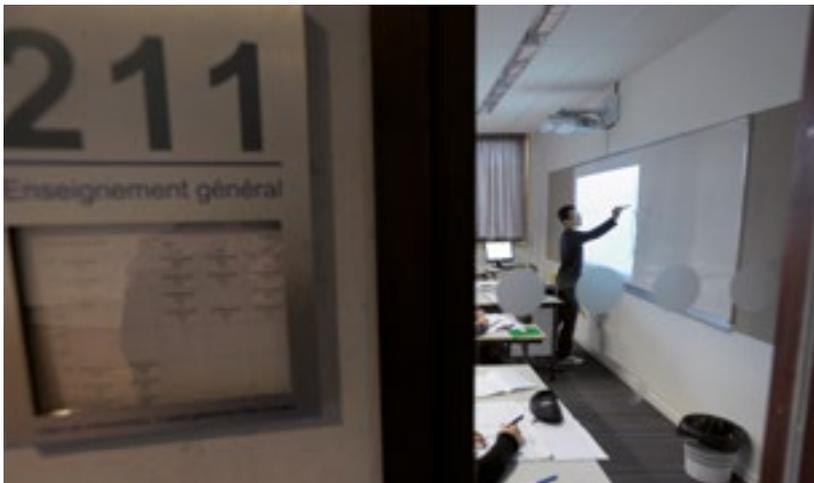


En 2020, du fait de la crise sanitaire, du recours massif au télétravail et de la fermeture de certains établissements, on observe une baisse significative de l'ensemble des indicateurs par rapport à 2019.



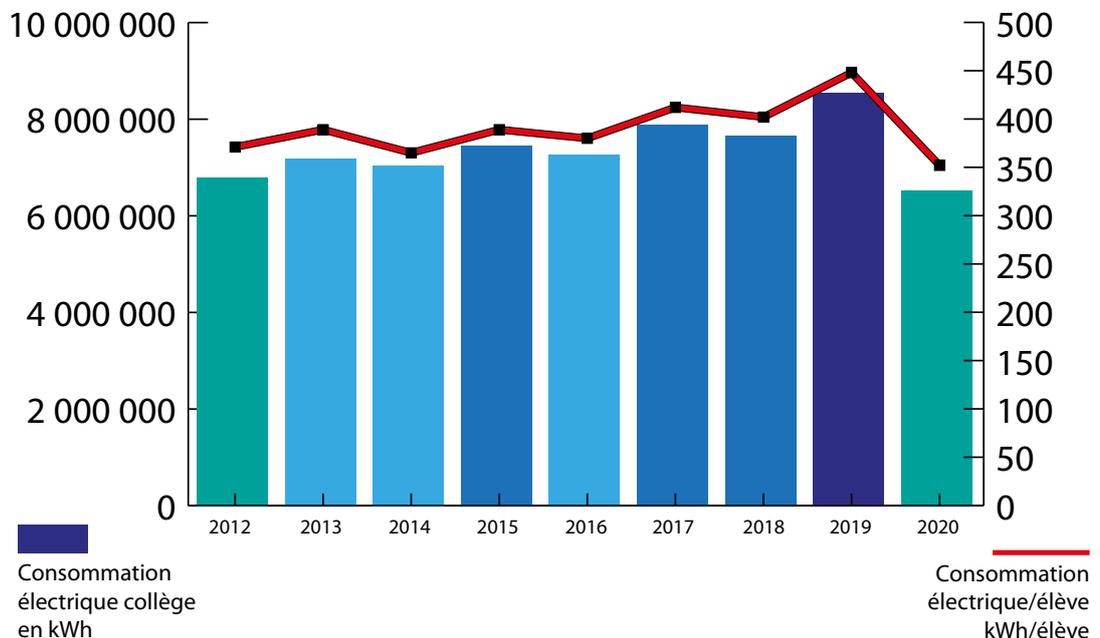
Dans les collèges : une consommation électrique qui augmente

L'analyse de l'évolution de la consommation d'électricité des collèges fait apparaître une baisse significative de 23 % due aux confinements successifs qui est directement liée aux usages (numérique, aération, cuisine). Par contre on observe que de 2012 à 2019 les consommations augmentent régulièrement, passant de 370 kWh/élève/an à 460 kWh/élève/an. Cette augmentation de la consommation d'électricité de l'ordre de 25 % en 7 ans est très importante. Elle résulte d'une évolution des usages et des normes ; le changement d'énergie des équipements en cuisine, un recours plus important aux outils numériques dans le cadre des enseignements et la mise en place de systèmes de ventilations dans les bâtiments afin de garantir la qualité de l'air intérieur.



Les consommations d'énergies dans les collèges augmentent en parallèle de l'évolution des usages notamment la montée en puissance des usages numériques. © Thierry Jeandot

Évolution de la consommation d'électricité des collèges



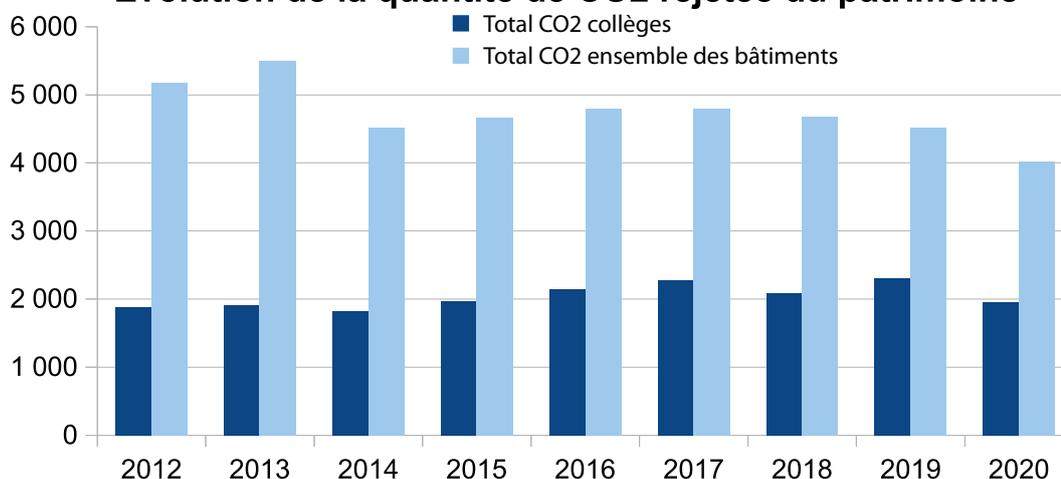


Des émissions de CO₂ qui diminuent principalement dans les collèges

Les données de consommation de fluides sont également converties en équivalent CO₂ pour estimer le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'elles représentent. L'analyse des résultats sur les 9 dernières années montre que le pic d'émission de GES dans les collèges a été atteint en 2013.

Néanmoins, il diminue chaque année principalement dans les collèges du fait du remplacement des systèmes de chauffage par des systèmes moins émetteurs de CO₂ (électricité, bois, chaudière gaz à condensation).

Evolution de la quantité de CO₂ rejetée du patrimoine



Un défi à relever

Des efforts importants devront être mis en œuvre ces prochaines années pour se mettre en conformité avec le décret tertiaire (loi élan de 2019) qui impose de réduire de 40 % la consommation énergétique des bâtiments en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Il s'agira également de changer de braquet sur la réduction des émissions de GES pour coïncider avec la trajectoire de la seconde stratégie nationale bas carbone issue de la Loi de Transition énergétique (article 173) et jugée conforme à l'accord de Paris sur le Climat de 2015.



2. Sensibiliser les collégiens : le challenge CUBE.S



Porté par l'IFPEB (Institut Français pour la PErformance du Bâtiment) et le CEREMA (Centre d'Études sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), CUBE.S se présente sous la forme d'un concours entre établissements dans le but de réduire les consommations d'énergie, les émissions de CO₂ et de sensibiliser à la question des économies d'énergie. Cette démarche, commune à l'ensemble des collèges engagés, permet de fédérer la communauté éducative autour du bon usage des locaux. Durant 5 ans, les établissements ont accès à une plateforme de suivi des consommations. Celle-ci permet d'estimer l'évolution des consommations de l'établissement sur le long terme, sur la base d'un historique de 3 années antérieures. La première année prend la forme d'un concours, afin de mobiliser les équipes. Une remise des prix clôturera cette première année, des prix sont attribués en fonction des économies réalisées par les établissements ainsi



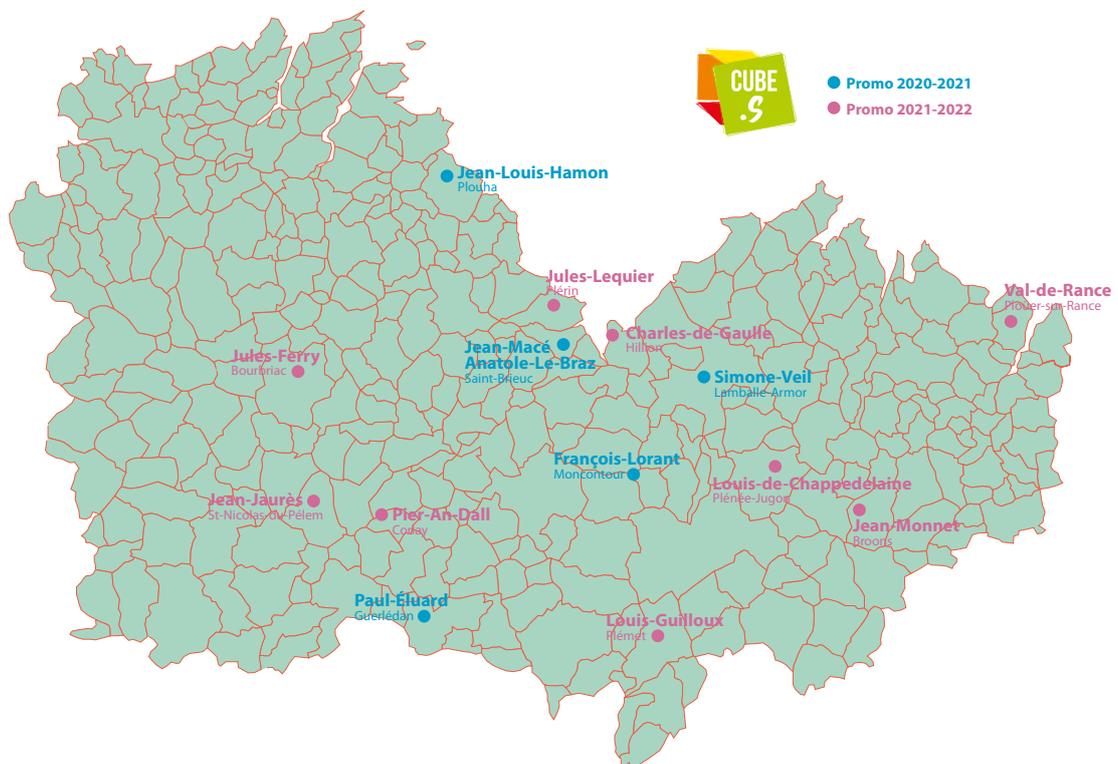
que pour la qualité des actions de sensibilisation réalisées.

Le Département mobilise et coordonne le challenge au sein de ses collègues. Il récompense les établissements en leur reversant, sous forme de subvention, la moitié des économies d'énergies identifiées sur la durée du programme.



Compte tenu de la crise sanitaire, il a été décidé de ne pas prendre en compte l'année 2020 comme année de référence du fait des périodes de confinement.

À la rentrée 2021, 9 nouveaux collèges ont intégré le challenge, venant compléter les 6 collèges engagés depuis 2020. Au total, environ 6 000 collégiens sont sensibilisés aux économies d'énergie à travers ce challenge. L'objectif est de poursuivre la mobilisation des établissements et d'inscrire de nouveaux collèges pour la rentrée 2022.



Le challenge Cube.s est l'un des nombreux dispositifs Développement Durable proposés, suivis ou encouragés par le Département



3. Collège du Penker à Plestin-les-Grèves : réhabilitation thermique et sanitaire des bâtiments du collège construction d'un préau et aménagements des salles de sciences

Le projet consiste à rénover thermiquement, sanitaire et fonctionnellement les locaux d'enseignement du collège du Penker situé rue des écoles, sur la commune de Plestin-les-Grèves. Construit dans les années 1960 pour la partie restauration et internat, puis en 1985-1986 pour la partie externat, les travaux visent à l'amélioration du confort thermique, acoustique et lumineux des locaux afin de maximiser le confort de ses usagers, collégiens et personnel. Le collège est traversé par la rue des écoles. Il se compose de plusieurs bâtiments distincts.

Les travaux prévus

Un préau sera construit entre les 2 bâtiments qui permettra aux élèves de s'abriter durant les temps de pause méridienne.

La volumétrie générale du bâtiment principal reste inchangée, il va bénéficier d'une série d'interventions telles que :

- la réhabilitation de plusieurs salles de classes en 2 salles de sciences avec paillasse et un laboratoire. À l'inverse, les anciennes salles de sciences sont transformées en grandes salles d'enseignement général et en espace vidéo,
- le sas de l'entrée des professeurs est repensé afin d'accueillir un local technique d'environ 10m² (réseau de chaleur et échangeur thermique),
- le changement de l'ensemble des menuiseries extérieures (y compris des velux) en menuiseries mixtes bois-aluminium hautes performances à rupture de ponts thermiques,
- la plupart des frontons bois seront réhabilités, d'autres seront mis en œuvre en façade Ouest et Sud. La totalité de l'habillage bois en façade sera réhabilité à l'identique,
- enfin, pour des raisons d'étanchéité à l'eau ; la toiture de la verrière, présente sur la façade principale du bâtiment principal, sera déposée et rebâtie en couverture ardoises avec isolation renforcée.

Il est prévu la réfection complète de toitures ardoises à l'identique des morphologies de toitures existantes avec l'isolation de tous les combles. Des panneaux solaires photovoltaïques (puissance

7KWc) seront installés sur le versant sud du bâtiment d'enseignement et permettront de faire de l'autoconsommation sur le collège tout au long de l'année.

Cette importante réhabilitation du collège offrira de meilleures conditions d'enseignement avec des salles mieux adaptées aux besoins pédagogiques. La rénovation énergétique (remplacement des menuiseries extérieures, isolation en toiture, raccordement au réseau de chaleur bois) permettra de réduire les consommations d'énergie et d'améliorer le bilan des émissions de gaz à effet de serre du collège. Le confort thermique sera également bien meilleur. Toutes les conditions seront réunies pour offrir un cadre de travail agréable aux collégiens,



© Istockphoto

L'ensemble des travaux sera réalisé en site occupé pour une livraison à la rentrée 2022.

Le coût estimé des travaux est de 2 138 662 euros HT. La subvention demandée à l'État dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements est de 1 710 000 M€ (80 % du montant de l'opération).



4. Amélioration du réseau de véloroutes départementales : réhabilitation du viaduc de Douvenant

Le viaduc de Douvenant a été construit entre 1903 et 1905 pour la ligne de chemin de fer d'intérêt local Saint-Brieuc – Moncontour. C'est un viaduc à voûtes composé de 15 arches d'une portée de 6 m chacune. L'ensemble de l'ouvrage représente une longueur de 130 mètres pour une hauteur de 23 m environ. C'est ainsi le plus majestueux des viaducs de type « Grognet » et compte tenu de son intérêt, il a été inscrit à l'Inventaire des Monuments Historiques en 2018.

Le Département, propriétaire de l'ouvrage, a souhaité préserver cet ouvrage de la dégradation et de le rouvrir au public pour un usage piétons et vélos. Les travaux engagés consistent à :

- « cristalliser » les voûtains en briques (« trottoirs ») pour assurer la pérennité de l'ouvrage et stopper les dégradations,
- poser des gardes-corps afin d'être conforme aux normes de sécurité actuelles,
- poser un revêtement sablé adapté à un usage vélo afin d'assurer sécurité et roulement aux futurs usagers, mais sans créer de désordre sur la structure de l'ouvrage ni en altérer l'aspect global.

Il s'agit dès lors d'une réhabilitation et non d'une restauration à l'identique.

Cette réhabilitation, accompagnée de l'aménagement en voie verte des voies d'accès situées dans le prolongement du Pont des courses dont la réhabilitation a été effectuée en 2019, va permettre d'ouvrir en 2022 plus de 2 km de voie en site propre. Cette nouvelle infrastructure de mobilité douce offrira ainsi la possibilité de relier Saint-Brieuc et Langueux pour un usage domicile – travail comme pour un usage de loisir en favorisant une mobilité décarbonée.

Dans le prolongement, cet itinéraire déjà référencé au schéma directeur cyclable de l'Agglomération de Saint-Brieuc, sera emprunté par l'itinéraire cyclable européen La Vélomaritime® – partie française de l'Eurovélo n°4 qui relie Roscoff à Kiev – et dont la maîtrise d'ouvrage du jalonnement est assurée par le Département.





5. Challenge « À vélo au boulot »

Du 17 au 23 mai 2021, l'association Vélo Utile bien implantée sur le territoire briochin a organisé le challenge « A vélo au boulot », dans l'objectif de mettre en valeur la pratique de déplacements doux en investissant les collectivités territoriales, les entreprises et tous les employeurs du territoire dans un défi sportif et convivial.

L'évènement consistait à mettre en lumière, l'ensemble des salariés qui effectuaient leur trajets domicile / travail ainsi que leurs déplacements professionnels en vélo, à pied, en covoiturage, en trottinette, en transport en commun... et d'établir un classement des structures participantes.

À cette occasion, le Département des Côtes d'Armor a souhaité relever le défi en s'inscrivant et en invitant toutes les directions du siège et du territoire à participer.

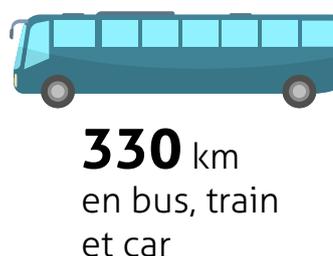
Malgré une belle performance, le Conseil départemental ne figure pas sur le podium des vainqueurs du challenge des mobilités Saint-Brieuc / Côtes d'Armor, cette année, mais est fier d'y avoir participé.



© S. Garel

Cette année, une mobilisation un peu moins importante a été constatée par rapport aux années précédentes, certainement dû au contexte sanitaire. 48 agents (35 femmes et 13 hommes) ont participé au challenge, dont une quinzaine de directions représentées. En prenant en compte la diversité des moyens de déplacements, les agents du Département ont parcouru plus de 2 428 km pendant la semaine.

Bilan de la participation du Département 2 428 km



FOCUS 1 - Le coût élevé de l'inaction climatique

PUBLIÉ EN 2006 PAR LE MINISTÈRE DES FINANCES BRITANNIQUE, LE RAPPORT STERN, A MIS EN ÉVIDENCE L'ENSEMBLE DES IMPLICATIONS ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE. EN PLUS D'UN DESCRIPTIF DES DOMMAGES POTENTIELS DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE POUR LES PAYS DÉVELOPPÉS ET LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, L'APPORT ESSENTIEL DU RAPPORT RÉSIDAIT DANS L'ÉVALUATION DU COÛT ÉCONOMIQUE DE L'ACTION ET DE L'INACTION DES POUVOIRS PUBLICS FACE À CE PHÉNOMÈNE.

« La principale conclusion de ce rapport expliquait que le coût d'un statu-quo en matière environnementale serait plus important qu'un effort en ce domaine. Les coûts du changement climatique pourraient représenter, à l'horizon 2050, entre 5 % et 20 % du produit intérieur brut (PIB) mondial de 2005 par an, alors qu'une stabilisation des émissions de gaz à effet de serre ne coûterait que 1 % du PIB mondial par an »

Le rapport STERN insistait déjà sur le fait que plus les mesures adéquates seraient mises en œuvre tardivement, plus le coût des politiques menées serait important.

Dans ses perspectives de l'environnement à l'horizon 2030, l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) arrive à la même conclusion : en matière environnementale, « le coût de l'inaction est élevé, alors qu'il est possible de financer des actions ambitieuses permettant de protéger l'environnement sans compromettre la croissance économique ».

Plus récemment, en avril 2020, une équipe internationale dirigée par Yi-Ming Wei (institut de technologie de Pékin) évalue à nouveau le coût de l'inaction climatique, estimant qu'il serait six à dix fois supérieur à celui de la stabilisation du réchauffement imposée par l'Accord de Paris.

Un autre rapport publié par la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge annonce que si rien n'est fait d'ici 2030, il faudra au moins 20 milliards de dollars par an pour financer ne serait-ce que l'aide humanitaire aux victimes du dérèglement climatique.

Et si en 2050, le climat se réchauffe de plus de 1,5 °C, les dégâts engendrés coûteraient quatre à cinq fois plus cher que les sommes à investir pour limiter ce réchauffement à 1,5 °C dès maintenant. Autrement dit, « cela représente un retour sur investissement d'au moins 4 pour 1 » (Ove Hoegh-Guldberg, professeur à l'université du Queensland en Australie, et auteur de l'étude).

III - Faire de la biodiversité une priorité

La biodiversité est indissociable de la présence humaine de notre planète, elle en constitue le tissu vivant, offrant des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien : l'oxygène que nous respirons, la nourriture et l'eau que nous consommons, les médicaments ou encore de nombreuses matières premières qui nous servent à nous loger ou nous vêtir (bois, fibres telles que laine, coton, chanvre...).



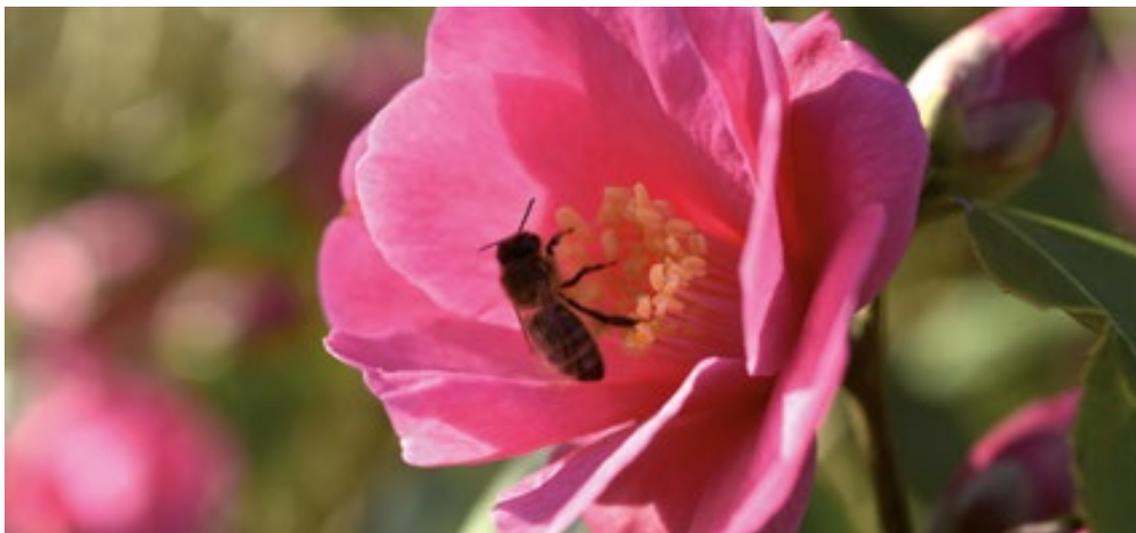
Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles>

Le rythme de disparition est 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction : on parle d'une sixième extinction de masse des espèces. Cette dégradation de la biodiversité est largement la conséquence de nos activités humaines, qui exercent des pressions majeures sur l'écosystème. Pleinement conscient des enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, le Département agit dans le cadre de sa politique des espaces naturels sensibles et de façon transversale chaque fois que son action peut impacter la biodiversité.

Les exemples présentés illustrent cette préoccupation partagée à l'image de la gestion des espaces naturels sensibles mais aussi lorsque les agences techniques équipent les sapeurs de capteurs pour réduire les quantités de sel épandues chaque hiver sur nos routes de façon à réduire l'impact sur les milieux ou encore lorsque les agents d'exploitation des routes départementales offrent le gîte et le couvert aux abeilles comme cela est le cas à l'antenne routière de Plénée-Jugon.



Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-informations-cles>



La protection des pollinisateurs : un enjeu majeur ! © Thierry Jeandot



1. Actions de génie écologique sur les sites naturels du Trégor



Au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles, le Département a acquis depuis les années 1980 plusieurs sites naturels à très forts intérêts et enjeux de conservation concernant la faune, la flore et les milieux naturels.

La biodiversité remarquable de ces espaces est en particulier liée au maintien en bon état de conservation des prairies humides et de bas marais autrefois entretenus par les agriculteurs avec des pratiques de fauche exportation ou de pâturage.

Sans vouloir retrouver un site totalement ouvert, plusieurs actions ont été menées pour restaurer les habitats naturels :

- **Sur le marais du Quellen à Trébeurden**, des opérations de coupe de saules, de fauche exportation de fourrés et de roselières ont permis de ré-ouvrir cet espace fermé. Suite à ces actions, plusieurs espèces d'orchidées remarquables, rares ou menacées à l'échelle régionale sont réapparues comme l'Orchis incarnat ou l'Epipactis des marais. Plusieurs entreprises se sont succédées pour intervenir sur un site difficile d'accès et sur une courte période (fin d'été/début d'automne) pour éviter les pluies et la montée de l'eau dans le marais.

- **Sur l'île d'Aganton à Pleumeur-Bodou**, site en convention de gestion Espace Naturel sensible avec la commune, des actions de fauche avec exportation ont également été conduites. L'entreprise intervenant a dû anticiper les horaires de marées pour pouvoir accéder avec son matériel (engins agricoles) à marée basse sur les bas marais. Cette opération a duré plusieurs jours. L'équipe de la Ligue de la Protection des Oiseaux (LPO) a prêté main forte pour acheminer matin et soir l'équipe technique sur l'île.

Cette action a permis de restaurer un bas marais avec des végétations rares à l'échelle départementale.



Orchis incarnat



Epipactis des marais

Grâce aux actions menées, plusieurs espèces d'orchidées sont réapparues sur le site. © Istockphoto



2. Restauration du vallon de l'anse de la Pépinaie au château du Guildo, à Créhen : rétablissement de la continuité écologique et évacuation du remblai.



Le site du château du Guildo, également acquis au titre de la politique Espaces Naturels Sensibles a fait l'objet durant les années 1980 de remblaiement d'une zone humide remarquable en pied du château. Autrefois composé de formations naturelles de prés salés, de prairies humides et saumâtres d'intérêt européen, ces milieux ont été détruits et remplacés par des végétations herbacées beaucoup plus banales.

En accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), en particulier pour retrouver la lisibilité et la fonctionnalité historique du site naturel, une opération de réhabilitation des milieux de prairies humides a été programmée et sera conduite prochainement. La réflexion a été menée en collaboration avec la cellule Animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques

(ASTER) du Département pour restaurer la fonctionnalité hydrologique du ruisseau débouchant sur l'estran. Il s'agira d'évacuer les remblais présents et de retrouver le profil initial en pente douce sur la grève.

Ces opérations seront suivies pendant plusieurs années pour étudier l'évolution des milieux naturels, leur intérêt et leur résilience.



Le château du Guildo revêt également un intérêt écologique qui sera mis en valeur dans les années à venir. © Thierry Jeandot



3. Aménagement d'une halte repos à l'ancienne gare du Quiou



Pour proposer des itinéraires cyclables toujours plus attractifs en améliorant le niveau de service rendu, un travail sur les équipements, pôles de services et haltes repos est engagé. Un diagnostic a été réalisé en 2020 pour recenser le mobilier existant (tables de pique-nique, bancs, abris, stationnements vélos, points d'eau, toilettes, etc.) et proposer un cadencement de haltes pour chaque itinéraire.



C'est dans ce cadre que le site départemental de l'ancienne gare du Quiou vient d'être aménagé pour accueillir au mieux les visiteurs de passage. Située au pied de la voie verte n°3 reliant la presqu'île de Rhuys à Saint-Malo, la nouvelle halte repos offre tables de pique-nique, toilettes sèches, point d'eau, stationnement vélos, et même un accès wifi dans le cadre d'un engagement partagé entre la commune et le Département. Propriétaire du site, ce dernier y a également restauré un ancien bâtiment SNCF, transformé en abri accessible aux personnes à mobilité réduite.

contribuent également à la préservation de la biodiversité. Sont également en réflexion l'aménagement de nichoirs à chauve-souris dans l'ancien bâtiment SNCF réhabilité ainsi que la mise en place de ruches sur le site.



Dans une logique de trame verte et bleue et grâce à la voie verte, ce site de la gare du Quiou est en connexion immédiate avec la villa gallo romaine et avec le site des Faluns. Le corridor écologique ainsi mis en place assure le déplacement de la faune sauvage en toute sécurité. Le site des Faluns, d'une surface de 12,3 hectares, est propriété du Département depuis 2011 au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. Il est composé d'anciennes carrières de faluns et de différents milieux naturels (zones humides, boisements, prairies) présentant des enjeux patrimoniaux majeurs à l'échelle du département compte tenu de la nature calcaire du sol.



Dans le cadre de cet aménagement, il était essentiel pour les collectivités de mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel et naturel. Sur ce dernier point, la biodiversité a fait l'objet d'un traitement particulier avec la plantation d'un verger conservatoire abritant une collection de pommiers. Le semis de bandes fleuries le long de la voie verte et la fauche tardive dans une logique de gestion différenciée



L'ancienne gare du Quiou est devenue un espace de repos au long de la voie verte. © Thierry Jeandot



4. Débardage à cheval en forêt départementale du Gouët

La forêt départementale du Gouët couvre une surface de 160 ha sur les communes de La Méaugon, Ploufragan, Saint-Donan et Saint-Julien. Elle borde la retenue d'eau potable éponyme. Si le massif est apprécié par le grand public pour ses chemins de randonnée, son objectif principal reste la protection de la ressource en eau de la retenue du Gouët d'une capacité de 7,9 millions de m³ qui assure l'alimentation en eau potable de plus de 120 000 habitants.

Le plan de gestion de la forêt départementale du Gouët (2018-2032), prévoit une gestion en futaie irrégulière de la forêt visant à diversifier les essences ainsi que les classes d'âge des peuplements forestiers afin de répondre aux objectifs qui prévalent pour les périmètres de protection de captage et de rendre les peuplements forestiers plus résilients face aux aléas climatiques et favorables à la biodiversité :

- lutte contre l'érosion des versants,
- filtre à pollution,
- maintien d'un couvert forestier pérenne (pas de coupe rase propice à la déminéralisation).

Pour ce faire, le plan de gestion prévoit de récolter annuellement environ 380 m³ de bois. Dans le cadre de cette conversion en futaie irrégulière, un premier chantier d'exploitation forestière réalisée par traction animale est programmé pendant l'hiver sur les secteurs les plus sensibles. Le bois exploité (environ 100 stères) sera vendu et valorisé pour les besoins de la chaudière à bois de la commune de la Méaugon et/ou revendu en bois de chauffage à des particuliers. Un panneau de communication a été spécialement élaboré pour ce chantier en lien avec la direction de la communication.



Le débardage à cheval est une technique écologique et efficace en forêt. © Thierry Jeandot



5. Les sableuses thermologiques

En hiver, le traitement des chaussées avec du sel permet de maintenir de bonnes conditions de circulation en cas de neige ou de verglas. Cependant l'épandage de sel en pleine nature est dommageable pour l'environnement. C'est pourquoi, il est utile de limiter le plus possible les quantités de sel répandues.

Depuis l'hiver dernier, plus de la moitié des saleuses pour le traitement hivernal de nos routes disposent de la technologie « thermologie » pour une gestion automatisée du salage : en fonction de la température du sol et de l'humidité relevées à l'avancement par le camion, le boîtier de commande calcule automatiquement la quantité de sel optimale au traitement de la chaussée.



Ce pilotage informatisé du dosage de sel répandu a induit une économie sur la consommation de sel de l'ordre de 30 % par rapport aux équipements classiques.

30 % de sel en moins ↓

Pour l'hiver prochain, la totalité des 24 saleuses seront équipées de cette technologie. Pour aller plus loin dans la démarche, nos camions vont également expérimenter l'usage de la saumure dans l'objectif de réduire davantage les quantités de sel épandues.



Les commandes de sel seront moins importantes cette année. © Thierry Jeandot



6. Initiative agents : installation d'une ruche à l'antenne routière de Plénée-Jugon

L'antenne routière de Plénée-Jugon a été créée en 2019. Dans un souci de bonne appropriation de ce nouveau lieu par ceux qui y travaillent, il a été décidé de les associer au projet d'aménagement paysager. Il en est ressorti plusieurs idées : créer des brise-vents tout autour du site car celui-ci est très venté ; réaliser les travaux en régie selon les savoir-faire des uns et des autres ; utiliser cet espace disponible pour communiquer autour du maintien de la biodiversité ; ou encore créer un verger conservatoire.

Un des agents de l'antenne de Plénée-Jugon a souhaité partager avec l'équipe sa passion pour l'apiculture. Les choix paysagers se sont donc orientés vers des plantations à destination des pollinisateurs, principalement des variétés mellifères pour les abeilles et une ruche a pu être installée sur le site.

Une première colonie d'abeilles de type Apis Mellifera a très rapidement pu être installée au début de l'été 2019. La période propice à la mellification a favorisé la bonne implantation des abeilles, pour autant, la réflexion sur les associations de plantes permettant de répondre aux besoins des abeilles n'était pas aboutie. Les conseils des collègues du service patrimoine naturel et biodiversité ont permis de compléter la palette végétale

par des plantes adaptées aux besoins des abeilles. Parmi les variétés mellifères proposées, on compte des pommiers fleurs, des itéa de Virginie, de l'abelia grandiflora ou encore de la spirée bleue. Les différents plants proposés offrent une floraison de mars à fin octobre, couvrant ainsi l'essentiel des besoins de la ruche et permettant de constituer les réserves de miel pour la période de grand repos des abeilles de novembre à février.

Le site est en zone dégagée très exposée au vent. C'est sans doute la cause d'une mortalité importante d'abeilles la première année. Il a été décidé de mettre la ruche à l'abri en attendant que les jeunes plantations assurent une protection contre le vent. La ruche devrait retrouver le centre d'exploitation au printemps 2022, où elle pourra alors profiter de la pleine éclosion de toute la végétation mise à la disposition des abeilles.

Les aménagements sur le site vont se poursuivre, le verger conservatoire va être enrichi de variétés locales sur les conseils de l'association « Les mordus de la Pomme ». Pour une meilleure protection

contre le vent, un préau nécessaire à l'exploitation sera bientôt construit. Il améliorera la qualité du site pour les abeilles.

Cette action s'inscrit dans une démarche plus large de préservation de la biodiversité sur les routes départementales. L'antenne s'est inscrite dans une démarche expérimentale de favoriser le maintien des abeilles sauvages sur les dépendances vertes du domaine routier départemental. Une journée



*La préservation de l'abeille est un enjeu capital.
© Wolfgang Hasselmann*

d'échanges, réunissant les agents de l'Agence Technique Départementale de Saint-Brieuc, VivArmor Nature, Cœur Émeraude et François Denis, directeur de recherche à l'Institut Français des Sciences et Technologies, des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTAR) qui a publié un guide référence dans le

domaine : « Abeilles sauvages et dépendances vertes routières » ; a été l'élément déclencheur d'une série d'action en faveur de la biodiversité :

- **Expérimentation depuis 2020 de maintien de la végétation** sur la RD712 entre Les Dineux (Trémeur) et Tryalin (Plestan) dans l'objectif de conserver des corridors écologiques en maintenant la végétation là où l'intérêt est avéré en rejoignant une zone humide ou un bois par exemple. L'autre aspect est de favoriser le maintien de l'habitat d'insectes pollinisateurs qui nécessite le repérage des lieux à fort potentiel et des actions pour garantir leur préservation (changement des pratiques d'entretien, communication, petits aménagements...).
- **Projet d'installer d'autres ruches sur certaines dépendances routières.** L'antenne routière de Plénée-Jugon a ainsi amorcé une démarche qui entre en résonance avec les enjeux de maintien de la biodiversité. Ces actions se font à la marge des missions des agents et apportent une autre dimension à leur travail.

FOCUS 2 - Comment se déplacer demain ?

« Le secteur des transports est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre de la France avec 31 % des émissions en 2019. Ces émissions sont stables depuis 2008 : l'amélioration de la performance environnementale ne parvient pas à compenser l'augmentation de la circulation.

Alors que les transports maritime, aérien et ferroviaire représentent 6 % des émissions du secteur des transports, la circulation routière y contribue à hauteur de 94 %.

La circulation automobile est l'émettrice majoritaire de CO₂ à hauteur de 54 %, suivent les poids lourds avec 24 % puis les véhicules utilitaires légers 20 % »

1- Une empreinte environnementale à améliorer

Dans la lutte contre le changement du climat, le remplacement du parc automobile thermique par son équivalent électrique ne constitue pas la solution unique. Tout d'abord, produire un véhicule électrique est plus gourmand en énergie : il est plus lourd, fait appel à des matériaux plus complexe et sa batterie réclame à elle seule autant d'énergie que l'ensemble d'un véhicule thermique pour être produite.

Lors de son utilisation, le bilan du véhicule électrique est plus positif : le rendement de son moteur est trois fois supérieur à celui d'un véhicule thermique et il ne rejette localement aucun gramme de CO₂. Cependant, lors de sa fabrication et de son utilisation, il émet plus ou moins de GES, cela dépend du mix énergétique du pays où il est fabriqué puis utilisé. En effet, dans un pays à électricité fortement carbonée comme la Chine (où les centrales thermiques à charbon sont encore en plein essor), le bilan carbone d'un véhicule électrique est équivalent à celui d'un véhicule thermique.

Les émissions de CO₂ ne sont pas le seul paramètre à prendre en compte dans le bilan environnemental des véhicules électriques. Au-delà des enjeux d'approvisionnement pour les batteries (surtout le cobalt), d'autres enjeux environnementaux, éthiques, et de droits humains impactent la production des batteries et interpellent.

Par exemple, les dénonciations d'Amnesty International portées auprès de TESLA, ont permis de mettre en évidence les problèmes que pose cette industrie. Cela a fait réagir de nombreux constructeurs automobiles qui tentent désormais de rendre cette industrie plus durable et plus équitable (notamment auprès de l'industrie minière).

L'Union Européenne est en train de lancer un plan pour créer une « étiquette verte » pour l'industrie des batteries de véhicules électriques durables qui impliquerait une extraction responsable des matières premières nécessaires à la fabrication des batteries de lithium-ion.

2- Les freins au développement des véhicules électriques

Aujourd'hui l'attractivité des véhicules électriques reste confrontée à de nombreuses critiques : coûteux à l'achat, lourds, longs à charger et proposant moins d'autonomie qu'un véhicule classique et posant des questions éthiques. Les budgets des constructeurs sont conséquents pour améliorer cette technologie. Pourtant, il n'est pas prévu de saut technologique avant 2030

et l'apparition sur le marché des batteries lithium-air, capable sans problème de porter l'autonomie d'un véhicule à plus de 750 km en une seule charge qui se ferait en 5 à 10 minutes.

L'avènement de cette technologie pourrait lever les dernières barrières limitant le développement en masse du véhicule électrique.

3- D'autres solutions techniques existent

En parallèle, d'autres technologies pourraient s'avérer tout aussi vertueuses, notamment le dihydrogène. Grâce à ce moyen de stockage très performant, plus énergétique encore que l'essence et pouvant être produit à partir d'énergie renouvelables comme le solaire ou l'éolien.

Une solution alternative réside dans le retrofit électrique (conversion de véhicules thermiques en motorisation électrique à batterie) qui permet de diminuer considérablement les gaz à effets de serre, encore plus que l'achat d'un véhicule électrique neuf.

4- Conclusion

En France, compte tenu des caractéristiques de notre production d'électricité faiblement carbonée, le 100 % électrique reste très performant pour réduire les émissions de CO₂. Pour autant, sur ce sujet, il est indispensable d'élargir la réflexion au secteur des mobilités dans son ensemble et de l'aborder sous l'angle du concept **Éviter Réduire et Compenser** (ERC) : éviter les déplacements, utiliser les solutions alternatives chaque fois que cela est possible (vélo, transports en commun) et en dernier recours compenser ses déplacements.

IV - Favoriser l'épanouissement de tous les êtres humains

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au Développement Durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature »

(article 1 de la déclaration de Rio de 1992)

Dans son préambule, la Constitution précise : **« La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions de leur développement. »** Le développement ne saurait être appelé durable s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement.

Cependant, l'épanouissement de chacun ne se limite pas à la satisfaction des besoins essentiels, il suppose également de donner à tous les êtres humains accès à une éducation de qualité, de lutter contre toute forme d'exclusion, d'être équitable et d'assurer la parité et l'égalité professionnelle. Cette attention à l'épanouissement de chacun doit se mener dans le respect des générations futures et aussi de celles et ceux qui vivent ailleurs.

Le Département tient un rôle particulièrement important dans la poursuite de ces finalités. Au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Il a la responsabilité de permettre à chacun d'accéder à l'éducation, à la culture, et d'offrir à

tous, quelques soient leurs situations, les conditions de leur épanouissement. À travers sa politique éducation, le Département offre les conditions d'un accès équitable à l'éducation. Il va plus loin, avec la Charte Régionale d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable, il sensibilise les adultes de demain vers une transition écologique et solidaire.

Les 5 Maisons du Département assurent au plus près de chacun, un accueil et une écoute personnalisée. Cette proximité avec les habitants du territoire leur permette de développer des actions répondant aux difficultés identifiées, à l'image du programme de lutte contre les violences faites aux femmes « Protège-Toit ».

En interne, la collectivité a désigné des ambassadeurs de l'égalité femme-homme pour mettre en place le troisième plan d'action sur cette thématique.



Des collégiens sont accueillis chaque année à l'Hôtel du Département autour de la thématique « Égalité Femme/Homme »
© Thierry Jeandot



1. Éduquer à et dans la nature :

Le Département signataire de la Charte Régionale d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable



Depuis plus de 40 ans, l'éducation à l'environnement et au Développement Durable (EEDD) a pour but de former des citoyens respectueux de leur environnement et soucieux des besoins ainsi que des droits des générations futures.



Face aux bouleversements climatiques et écologiques que vit notre planète, les enjeux de cette éducation n'ont cessé de s'élargir. En Bretagne, l'Éducation au Développement Durable (EDD) porte l'ambition de la mise en mouvement des citoyens vers une transition écologique et solidaire réussie sur des thématiques variées : eau et biodiversité, consommation, mobilité, énergie, santé, alimentation, citoyenneté.

l'environnement en Bretagne et la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne ont choisi de rédiger une charte qui fixe les grandes orientations de l'EDD en Bretagne pour les 5 prochaines années.



La charte prévoit notamment d'établir annuellement un programme de travail commun, visant à améliorer la prise en compte du Développement Durable dans les décisions collectives et individuelles de tous les acteurs de la société. Cette déclaration d'intention illustre un engagement fort en faveur d'une éducation à l'environnement et au Développement Durable de qualité, pour tous et dans tous les domaines de la vie quotidienne.



Pour formaliser leur engagement en faveur de l'éducation aux transitions et à la mobilisation citoyenne, la DREAL, la DRAAF, l'ADEME, l'ARS, l'Office français de la biodiversité, la Région Bretagne, les Départements des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, le Réseau d'éducation à



L'environnement et le Développement Durable sont désormais au cœur de l'éducation des collégiens.



2. « Protège-Toit » : une expérience d'un an envisagée sur le territoire de la MdD de Dinan

« En France, 1 femme meurt tous les 2 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint ! »

La MdD de Dinan a participé au challenge des innovateurs, initié par le Département en novembre 2019. Ce projet « Protège-Toit » a été sélectionné parmi 20 propositions émanant d'agents de la collectivité. Son objectif est de protéger et accompagner les victimes de violences conjugales, sur le territoire de la MdD de Dinan. La Start Up d'État, Beta.Gouv, a accompagné une équipe d'assistantes sociales durant 2 grandes étapes d'investigation :

- **1^{re} étape : le diagnostic et la pré-incubation du projet a permis de faire un premier bilan.**

Besoins des victimes.

- Besoin de bénéficier d'un hébergement d'urgence adapté et sécurisé.
- Besoin d'un accompagnement plus soutenu et plus en proximité en lien avec l'isolement et la vulnérabilité des victimes.



« Les démarches c'est l'enfer, quand on n'a plus d'énergie »

Constats sur le territoire de la MdD de Dinan

- Particularité de ce territoire : un nombre très limité d'hébergements dédiés aux victimes, d'où un important recours aux nuitées d'hôtel (solution insécurisante qui contraint trop souvent à un retour au domicile conjugal).
- Beaucoup d'acteurs interviennent auprès de la

victime de manière ponctuelle et sur des missions spécifiques.

- La victime reste seule face à des problématiques plus concrètes de la vie quotidienne (ex : se sentir en sécurité pour aller faire ses courses, déménager, trouver une écoute en dehors des horaires d'ouverture des différentes structures).

- **2^e étape : l'approfondissement et l'élaboration du projet**

Les objectifs de Protège-Toit :

- Démarcher et accompagner les communes du territoire, afin de constituer une offre d'hébergement communal à la fois alternative et complémentaire à ce qui fonctionne déjà. Protège-Toit est dédié aux victimes de violences, qu'elles relèvent de la responsabilité du Département ou de l'État.
- Proposer une nouvelle forme d'accompagnement plus en proximité via un réseau de bénévoles formés.
- Démarcher, accompagner et coordonner ces deux missions en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire en créant un poste de chargé de développement.

Protège-Toit a reçu un accueil très favorable d'élus de Dinan Agglomération et de la Ville de Dinan, du Sous-Préfet de Dinan, de la Déléguée Départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Un co-financement tripartite Département/État/EPCI est en cours de réflexion, pour la création d'un poste à temps-plein d'un chargé de développement.

Protège-Toit est inscrit dans une dynamique locale importante autour de la problématique des victimes de Violences Intra-Familiales (Réseau VIF).

L'impact de l'exposition des enfants aux violences n'est plus à démontrer. Protège-Toit est, outre un dispositif de protection, également un outil de prévention. À ce titre, il peut induire des économies substantielles pour le budget des collectivités (en évitant, par exemple, de recourir au placement d'enfants).

Une expérimentation est envisagée en 2022 sur le territoire de la MdD de DINAN (sous réserve du financement du poste de chargé de développement) et peut-être à terme, un déploiement sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor.



3. Égalité Femmes/Hommes

Engagé depuis 2007 dans la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, le Département a adopté son troisième plan d'action pour la période 2021-2023 en décembre 2020. Composé de onze actions concrètes, il se décline à la fois en interne en faveur des agents, pour réduire les écarts et sensibiliser à la démarche, et en externe au travers des politiques publiques départementales et dans le développement de partenariats locaux.

Ainsi, l'année 2021 a permis de désigner des ambassadeurs de l'égalité Femme/Homme au sein des différents services pour aider à la mise en œuvre du plan d'action, être force de proposition mais aussi favoriser l'action collective et développer un réseau autour de cette thématique.

La communication interne s'est saisie du thème de l'égalité par le biais d'une commande de bande dessinée auprès d'un artiste accompagné par le Département pour illustrer douze concepts de genre afin de sensibiliser les agents à la thématique.

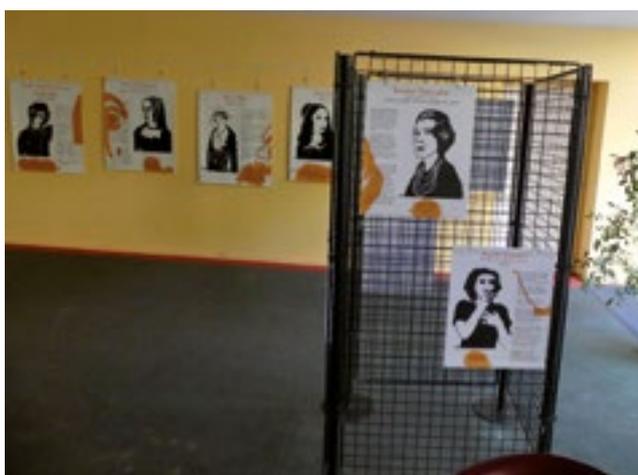
Une conférence de culture générale a également été proposée aux encadrants de la collectivité sur le thème « des luttes et des droits : les conquêtes de l'égalité femmes/hommes en France. »

En parallèle, des actions partenariales transversales ont été menées avec l'Association des Maires des

Côtes d'Armor par l'intervention de M^{me} Fanny Bugnon, maître de conférence à l'Université de Rennes 2, sur le thème de l'engagement des femmes en politique.

La candidature conjointe du Département avec l'agglomération briochine lors d'un appel à projet de la Région Bretagne a en outre été retenue pour diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires.

Enfin, la rentrée de septembre 2021 a été l'occasion de présenter l'exposition de Sophie Degano « Grâce à elles » mettant en lumière des femmes françaises engagées pour que soit reconnue leur place dans la société française, en direction des agents et des costarmoricains lors des journées européennes du Patrimoine. Deux jeux d'expositions sont régulièrement empruntés par les collèges et lycées du territoire.



L'exposition « Grâce à elles » était visible au Département au mois de septembre. © Droits réservés

FOCUS 3

Les coûts environnementaux du numérique

« Alors que l'humanité doit diviser par 4 son empreinte écologique pour atteindre les objectifs d'un Développement Durable, l'univers numérique continue son expansion, avec des impacts environnementaux toujours plus importants. »

En 2020, l'univers numérique français est constitué d'environ :

- 631 millions d'équipements (ordinateurs, téléphones, télévisions, tablettes, consoles de jeux imprimantes et objets connectés) ;
- utilisés par 58 millions de personnes ;
- soit environ 11 équipements par utilisateur.

À titre de comparaison, la moyenne mondiale sur la même année est de 8 équipements par personne. Pratiquement tous les Français de plus de 12 ans sont désormais des utilisateurs du numérique. Cela explique le taux d'équipement par personne relativement faible. Si on retire les jeunes de moins de 15 ans et les seniors de plus de 70 ans, le taux d'équipements monte à 15 appareils par utilisateur.



En 2020, les impacts environnementaux du numérique français représentent :



Rapporté à l'échelle individuelle, cela revient pour chacun des 58 millions d'utilisateurs français chaque jour pendant un an à :



Ainsi les émissions de gaz à effet de serre du numérique représentent le quart du forfait annuel d'émission de gaz à effet de serre soutenable¹ d'un français .

¹ soit 25 % de 1,7 tonne équivalent CO₂ ce qui correspond à l'objectif à atteindre pour respecter l'accord de Paris de + 1,5°, aujourd'hui cette valeur est de 11 tonnes équivalent CO₂

Dans ce contexte de croissance effrénée des impacts, de nécessaire relance économique, mais aussi de prise de conscience de la raréfaction de la ressource numérique, la démarche de sobriété propose une voie médiane. En articulant intelligemment low et high tech numérique, il est possible de construire un avenir numérique plus enviable et en faire un outil efficace au service de la résilience de l'humanité.

Au rythme actuel, le numérique sera considéré comme une ressource critique non renouvelable d'ici une à deux générations. L'enjeu de la sobriété numérique dépasse donc la réduction des impacts environnementaux : c'est désormais une question de résilience. Nous devons changer de « braquet » et de modèle pour basculer aussi vite que possible vers une sobriété de nos usages numériques, mais aussi des technologies elles-mêmes.

Données extraites du rapport Inum : Impacts environnementaux du numérique en France (GreenIT - Collectif d'auteurs publié en janvier 2021).

Téléchargement : <https://www.greenit.fr/wp-content/uploads/2021/02/2021-01-iNum-etude-impacts-numerique-France-rapport-0.8.pdf> (PDF, 445 Ko).

V - Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations

Dans le monde actuel, le développement économique n'engendre pas toujours le progrès social. La persistance de la pauvreté, la montée de l'exclusion sociale, l'accroissement des inégalités semblent inéluctables.

Face à ce constat, il s'agit bien de renforcer les liens entre les êtres humains et les territoires, de s'assurer que le partage des richesses ne se fasse pas au détriment des plus démunis, des générations futures ou encore des territoires voisins ou plus lointains.

Ces objectifs justifient pleinement l'action départementale en matière de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations. Ils sont mis en œuvre par les services de proximité.

Rompre l'isolement social, créer des liens transgénérationnels ou encore renforcer les liens familiaux sont les objectifs de quelques actions présentées ci-après. Elles illustrent l'engagement du Département en matière de cohésion sociale et de solidarité. Comme par exemple les actions « La presqu'île en jeu » et « Bavard'âge » mises en place par la MdD de Lannion. De même que la distribution de colis alimentaires, initiée pendant la crise sanitaire pour lutter contre la précarité alimentaire, répondant à une réelle attente, l'action se pérennise et s'étend sur le territoire.



L'égalité passe notamment par un accès facilité à la culture sur tout le territoire. © Thierry Jeandot



1. Recréer du lien entre les générations au sein des familles « La presqu'île en jeu »

Ce projet porté par des professionnels des services de la Maison du Département de Lannion (puéricultrices, médecins, assistantes sociales) est né de plusieurs constats et enjeux.

Constat

- de nombreuses situations en isolement social,
- usage excessif des écrans dans certaines familles et besoin d'être accompagné autour du jeu à plusieurs.

Enjeux

- recréer du lien au sein des familles entre les différentes générations par le biais du jeu,
- rompre l'isolement.

Par ailleurs, il s'inscrit dans le Contrat Départemental de la Lecture Itinérante (CDLI) avec un financement du Département (BCA) pour 2021 .

Objectif général

Favoriser les liens sociaux intra-familiaux et inter-générationnels.

Objectifs spécifiques

- au travers du jeu, faire découvrir aux enfants des activités sans support d'écran favorisant le développement de la communication et des interactions sociales,
- valoriser des compétences des adultes et favoriser la transmission des savoirs,
- soutenir la parentalité,
- sortir de l'isolement, créer du lien social,
- favoriser les liens transgénérationnels.

Public

Tout public avec une attention particulière pour :

- les familles mono-parentales,
- les personnes isolées géographiquement,
- les personnes âgées en perte d'autonomie et isolées,
- les familles en difficultés éducatives.

Description de l'action

Intervention d'un professionnel de l'animation autour du jeu en partenariat avec les professionnels médico-sociaux du territoire afin d'animer une action d'accompagnement à la parentalité et d'éducation pour la santé en mobilisant les compétences psychosociales des participants.

Les séances ouvertes se déroulent lors des vacances scolaires dans une salle mise à disposition par la mairie de Pleubian. Après un temps d'accueil, place aux jeux avant de partager un goûter pour conclure la séance.

Porté par la MdD de Lannion, le projet reçoit le soutien de la mairie de Pleubian, la ludothèque « d'entrée de jeu », la BCA et de Lannion-Trégor Communauté



© istockphoto



2. Le réseau Bavard'âge en Trégor

Le Département a une compétence pleine et entière sur l'action sociale et l'autonomie des personnes âgées. Les Maisons du Département - MdD - sont, sur leur territoire, un des premiers lieux d'observation et de diagnostic des besoins de la population dite vulnérable.

Le territoire de la MdD de Lannion, composé de 104 019 habitants recensés, dont 34 % ont plus de 60 ans et 12 % plus de 75 ans¹, connaît un vieillissement important, notamment sur le littoral. Ce vieillissement va s'accroître et il est envisagé, entre 2015 et 2030, que le nombre de personnes de plus de 60 ans pourrait augmenter de 40 %. La proportion des aînés vivant à domicile est supérieure aux tendances départementales (90 % contre 88 %). Parmi les 75 ans et plus, 44 % vivent seuls sur le territoire, proportion identique à celle du département mais particulièrement élevée sur les secteurs ruraux du sud du territoire.

Le réseau d'aidants (potentiels) tend à se réduire : à noter un ratio aidants/aidés proche de 2,5 voire en deçà sur certaines communes où la proportion d'aînés est relativement élevée.

Le territoire présente également de fortes distorsions sur les capacités financières des personnes âgées : taux supérieur au niveau moyen sur la partie littorale, très faibles revenus sur les communes rurales (sud du territoire).

Deux particularités du territoire :

- Il est remarqué sur les communes proches du littoral, une arrivée « massive » de personnes s'installant à leur retraite, sans réseau amical ou familial proche, qui se retrouvent très isolées lorsque la perte d'autonomie s'amorce.
- Une catégorie de population ayant été très active (CSP supérieures) qui perd ses repères à la retraite, entraînant fracture familiale, sociale, conduites addictives.

En 2017, il a été constaté avec les partenaires locaux œuvrant dans le champ de l'autonomie des personnes âgées, que face à l'isolement des personnes qui s'accroît, il y a peu de réponses.

Est alors né, au sein de la MdD, le projet de constitution d'un réseau de bénévoles pour visiter des personnes âgées à leur domicile et lutter contre leur isolement.

La MdD a répondu en 2017 à un appel à projet lancé par la conférence des Financeurs (présidence par le Département, fonds de la CNSA²). Ce dossier a été

retenu et après une première année d'expérimentation (juin 2018 / juin 2019), le projet a depuis été reconduit jusqu'en décembre 2023.

Le réseau Bavard'âge est animé par une psychologue formée à la gérontologie. Par le biais d'entretiens préalables, voire de visites à domicile, la psychologue évalue les motivations des futurs bénévoles et les attentes de la personne âgée, en tenant compte également de son entourage (conjoint, enfants, service d'aide à domicile). Au-delà de la relation de confiance qui peut s'installer entre le bénévole qui souhaite donner un peu de son temps, et la personne visitée qui recherche

de la compagnie, ces visites régulières doivent être aussi une manière d'amener les personnes à créer du lien social et à s'ouvrir vers l'extérieur, en participant in fine à la vie du territoire.

Cet accompagnement permet également à la personne d'éviter, par le syndrome de l'isolement, de déclencher ou d'accélérer une perte d'autonomie ou une problématique santé de décompensation (addiction, dépression, comportement mortifère).

Pour le bénévole mais aussi la personne bénéficiaire de la visite, c'est également l'inscription dans une démarche citoyenne et participative.

Bilan 2021

35 bénévoles visitent des personnes âgées se sentant isolées sur le territoire de la Maison du Département. **34 femmes et 1 homme** de 33 à 79 ans. **La moyenne d'âge est de 64 ans** principalement des retraités et 2 actifs. **38 personnes sont actuellement visitées** et **66 personnes ont bénéficié de ce dispositif** depuis sa création en 2018.

Focus COVID 19

Face à la crise sanitaire et sociale, liée à la pandémie du COVID 19, l'intervention des bénévoles a été adaptée par la mise en place de liens téléphoniques pendant les périodes de confinement. Cette veille a permis d'éviter des syndromes de glissement et d'orienter vers les professionnels médico-sociaux quand la situation des personnes âgées le nécessitait notamment par rapport à leur santé.



1. Source : diagnostic social LTC octobre 2016

2. Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



3. Livraison d'aide alimentaire à domicile sur Saint-Brieuc et ses communes limitrophes.

Dans le contexte de crise sociale et sanitaire que connaît notre territoire, une forte proportion des usagers de la Maison du Département de Saint-Brieuc rencontre des difficultés budgétaires les conduisant à solliciter de l'aide alimentaire.

L'aide alimentaire peut prendre différentes formes (distributions ou colis alimentaires, bons alimentaires, aide financières ...) et être délivrée par différents acteurs (associations caritatives, CCAS, service social départemental...).

Lors du 1^{er} confinement, il a été essentiel de développer de nouvelles initiatives solidaires, afin de répondre aux besoins émergents des usagers en situation de précarité. Ainsi, à titre expérimental les travailleurs sociaux de la MdD ont pu proposer à des usagers ne pouvant se déplacer vers les lieux de distribution alimentaire, du fait de problèmes de santé, de difficultés à se déplacer avec plusieurs enfants en bas âge pour les parents solos, de

quarantaine liée à l'épidémie, une livraison de colis alimentaires à domicile. Ce travail est partenarial : la Maison du Département évalue la situation sociale et les difficultés de mobilité, puis prescrit le service pour un temps donné ; les Restos du Coeurs préparent les colis hebdomadaires de denrées alimentaires ; et le Secours catholique coordonne le dispositif et assure les livraisons à domicile.

L'évaluation positive du dispositif a amené les trois structures partenaires à pérenniser cette nouvelle offre de service, d'abord sur le canton de Tréguieux et à partir de l'automne 2021 sur la ville de Saint-Brieuc. Un développement sur d'autres communes serait possible.



© istockphoto

FOCUS 4 - Le CO₂ importé

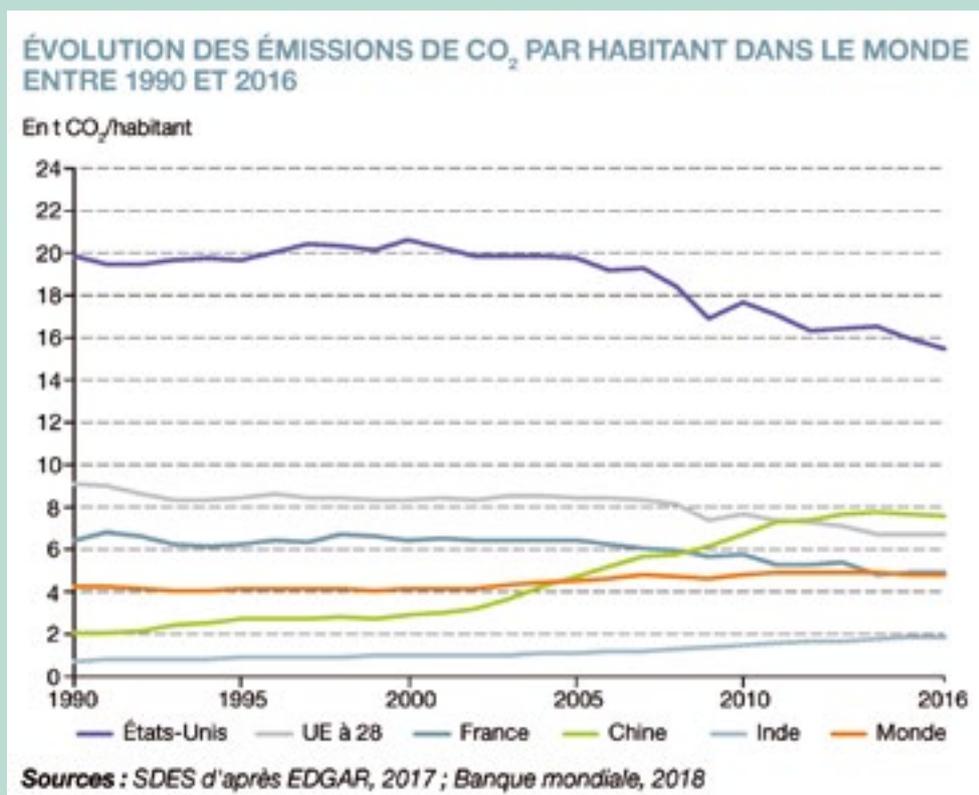
L'empreinte carbone s'entend comme l'ensemble des pressions sur le climat de la demande intérieure française, quelle que soit l'origine géographique des produits consommés. Elle intègre :

- les émissions de biens et services produits et consommés en France,
- les émissions de biens et services produits à l'étranger et consommés en France (c'est ce que l'on appelle les émissions importées ou CO₂ importé).

« L'empreinte carbone de la France diminue depuis 2005. Elle se situe à ce jour à 11,5 tonnes équivalent CO₂ par habitant (749 mégatonnes équivalent CO₂). Toutefois, si les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire national sont en baisse, les émissions importées sont en augmentation continue (elles sont désormais plus importantes que celles émises sur le territoire national). »

(Haut Conseil pour le Climat (HCC) dans son rapport « Maîtriser l'empreinte carbone de la France » remis le 5 octobre 2020).

Depuis 1990, les émissions par habitant (hors émissions importées) ont augmenté de 16 % dans le monde. La situation diffère entre les pays qui ont un niveau d'émissions élevé (9,9 t CO₂/habitant) mais en baisse sur ces 28 dernières années (-21 %), et les pays dont le niveau d'émissions est presque trois fois moins élevé (3,7 t CO₂/habitant) mais a plus que doublé en 28 ans (+115 %). Dans le détail, les émissions par habitant en Asie ont crû de 150 % entre 1990 et 2018 (+280 % en Chine, +180 % en Inde et +110 % en Corée du Sud). Sur la même période, les émissions par habitant ont diminué de 24 % dans l'Union européenne (dont -26 % en France et -45 % au Royaume-Uni) et de 20 % aux États-Unis. Dans une situation intermédiaire, les émissions par habitant n'ont que peu évolué au Japon et en Afrique subsaharienne, restant à un niveau élevé pour le premier (9,5 t CO₂/habitant), et à un niveau faible pour le deuxième (0,8 t CO₂/habitant).



FOCUS 4 - Le CO₂ importé, suite

Hausse des émissions importées

Si entre 1995 et 2018, les émissions intérieures ont diminué de 30 %, (4,8 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2018), les émissions importées ont augmenté de 78 % sur la même période en atteignant 6,4 tonnes équivalent CO₂ par habitant en 2018.

La hausse des émissions importées est due à l'augmentation de la consommation de produits fabriqués à l'étranger (Union européenne et Asie notamment) et ne sont pas prises en compte dans les engagements de la France contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, les GES émis par les transports internationaux, aériens et maritimes, ont augmenté de près de 50 % en 30 ans (+180 % pour l'aviation).

Comment diminuer les émissions importées ?

Le HCC (Haut Conseil pour le Climat) appelle donc à utiliser différents leviers pour diminuer les émissions importées. Il recommande un certain nombre de mesures dont :

- l'instauration d'un score carbone sur l'ensemble de la vie d'un bien (de la production au recyclage éventuel), affiché sur les étiquettes des produits,
- l'accompagnement des entreprises (décarbonation par filière en utilisant des processus de production moins consommateurs d'énergie par exemple),

- la prise en compte des émissions importées dans les accords commerciaux et les engagements internationaux (accord de Paris), ces engagements ne devant pas mener à une augmentation des émissions mondiales par simple déplacement de la production,
 - l'inscription des émissions de GES liées aux transports internationaux en particulier dans l'objectif national de neutralité carbone en 2050,
 - l'accélération de la stratégie de lutte contre la « déforestation importée » (produits importés qui contribuent à la déforestation).
- Pour sa part, la loi énergie-climat prévoit un objectif de réduction des émissions importées de 65 % pour 2050 (par rapport à 2005).

Le Haut Conseil pour le Climat est un organisme indépendant créé par le gouvernement en novembre 2018. Il est chargé d'apporter un éclairage sur la politique du gouvernement en matière de climat. Il rend chaque année un rapport sur le respect de la trajectoire de baisse des émissions de GES de la France.

(éléments d'information tirés principalement de Vie Publique publié le 15 octobre 2020)

VI - Impulser des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

« Face à l'épuisement des ressources naturelles, aux atteintes à la biodiversité, à la pollution des milieux, notre modèle de production et de développement tout entier est à bout de souffle et demande à être questionné. »

De nouveaux modes de production, de nouveaux biens et services et d'autres approches sociales doivent être mises en œuvre. S'inscrire dans une démarche de Développement Durable nécessite de revoir nos habitudes en adoptant des modes de production et de consommation raisonnés qui soient plus respectueux de notre environnement.

En la matière, le Département se doit d'être exemplaire en faisant preuve d'éco-responsabilité dans les politiques publiques qu'il mène comme par exemple dans le domaine des mobilités douce en

favorisant la pratique du vélo ou en innovant dans la rénovation des routes départementales en recyclant les matériaux sur place, limitant ainsi les transports sur chantiers. Les MdD initient de nombreux projets comme l'action « petit gourmand deviendra grand » ou encore le projet « Rest'o ». La collectivité agit aussi dans son fonctionnement interne à l'image d'actions portées par les agents pour réduire les déchets à la source ou mettre en place une collecte de masques usagés.



Favoriser les activités de plein air en particulier des jeunes, une priorité pour le Département. © Thierry Jeandot



1. Recensement et évaluation des boucles locales vélo



Le Département aménage, jalonne et entretient 284 km de voies vertes intégrées au schéma départemental véloroutes et voies vertes. En complément de ce réseau structurant inscrit aux schémas départementaux et régionaux et représentant près de 600 km d'itinéraires à découvrir, des boucles locales sont balisées par d'autres maîtres d'ouvrages (communes, EPCI).



Cette offre complémentaire vise à répondre à la demande d'excursionnistes pour des boucles adaptées à tous publics. Parfois labellisées Vélopromenade, ces boucles locales doivent en effet répondre à des critères précis :

- ✓ l'itinéraire doit être balisé,
- ✓ le passage s'effectue sur des aménagements en site propre ou sur voie partagée à faible circulation (inférieure à 1 000 véhicules / jour),
- ✓ desservir des éléments d'intérêt patrimoniaux ou paysagers,
- ✓ être longues de 8 à 40 km et limiter les forts dénivelés.

Dans le prolongement de son action au titre du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) et afin de contribuer à la découverte des territoires en mode doux, le Département a actualisé le recensement et effectué l'évaluation des différentes boucles locales vélos existantes sur le territoire.

L'ensemble du territoire est pourvu, avec une densité plus importante sur Lannion Trégor Communauté (33 boucles) puis Dinan Agglomération (15 boucles) et Guingamp-Paimpol Agglomération (12 boucles).

Dans une logique utilisateur, une évaluation terrain d'une vingtaine de ces boucles a également été réalisée en portant notamment l'attention sur l'état du jalonnement, la sécurité de la boucle, l'état et la praticabilité du revêtement, ainsi que l'intérêt touristique de la boucle proposée. Les éléments diagnostics ont été fournis aux maîtres d'ouvrages correspondants.

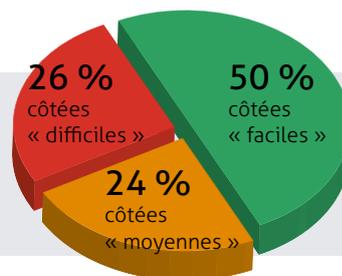
L'ensemble des boucles a été numérisé sous l'outil Geotrek géré par le Département, ce qui permet de faciliter la diffusion de ce travail aux partenaires infra-départementaux, ainsi que la promotion de tracés vérifiés sur le site internet de Côtes d'Armor Destination.



72 boucles
identifiées

21 km
en moyenne

1 517 km



72 boucles de vélos ont été identifiées en Côtes d'Armor. © Thierry Jeandot



2. Retraitement en place des chaussées - exemple de la RD 66



Le renforcement d'une chaussée vieillissante est réalisé de manière traditionnelle par l'apport d'une nouvelle couche de matériaux bitumineux sur l'ancienne route, avec une épaisseur pouvant être importante, de l'ordre d'une dizaine de centimètres. Si elle est satisfaisante pour restaurer les qualités de structure de la route, cette méthode n'est pas sans impact sur l'environnement, avec d'une part la nécessaire extraction des granulats dans le milieu naturel et d'autre part le transport de tous les matériaux sur des distances pouvant être importantes.



Ces opérations de fabrication en centrale et de transports représentent un facteur important de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre, et aussi une gêne aux usagers et aux riverains. C'est pourquoi il est apparu opportun d'utiliser au mieux les matériaux existant en place de l'ancienne chaussée, c'est la technique du retraitement en place.

Ce retraitement de chaussée en place consiste à retraiter tout ou partie de l'ancienne chaussée avec juste un apport d'émulsion de bitume et un besoin en complément de granulats, pour atteindre les caractéristiques optimales.

L'opération est menée au moyen d'un train d'ateliers mobiles ultra-spécialisés qui assure de façon séquentielle l'ensemble des opérations : fraisage de l'ancienne couche, concassage, malaxage puis mise en place immédiate de la couche en continu, et enfin compactage.

Cette année, le Département a utilisé cette méthode pour la rénovation de la RD66 à Plumieux de la sortie du bourg au carrefour avec la RD1 (limite du Morbihan) sur une longueur de 1 500 m. Le chantier s'est déroulé en 2 phases :

- d'abord le retraitement en propre de l'ancienne chaussée la dernière semaine du mois de juin,
- après 4 semaines de mûrissement de cette nouvelle structure, une nouvelle couche de roulement terminale a été mise en œuvre.



10 000 m²

surface totale du chantier

235 000 € TTC

montant des travaux



Utiliser au mieux les matériaux existant en place de l'ancienne chaussée, c'est la technique du retraitement en place. © Thierry Jeandot



3. Plan de relance départemental : soutien aux opérations en faveur de l'environnement



Afin de faire face aux conséquences de la pandémie du COVID-19, l'Assemblée départementale a décidé la mise en place courant 2020, d'un plan de relance départemental doté d'un fonds d'investissement exceptionnel de 15,6 M€ pour les communes des Côtes d'Armor.



Un 1^{er} appel à projets a été lancé à l'été 2020, permettant de subventionner 241 projets communaux, avec l'objectif principal de soutenir la reprise de l'activité économique costarmoricaine.



Pour 2021, un second appel à projets a été lancé fin d'année dernière, réservé exclusivement aux projets communaux contribuant à atténuer, à leur échelle, les effets du dérèglement climatique et à préserver l'environnement, ainsi qu'aux opérations favorisant la pratique sportive et de loisirs.



Cette seconde consultation a rencontré un très vif succès, avec au total 257 dossiers retenus, représentant une subvention départementale de plus de 7,1 M€ au profit de projets communaux respectant le cahier des charges. Parmi les opérations lauréates, près de 40 % concernent des projets facilitant la transition énergétique (amélioration thermique, rénovation éclairage public, énergies renouvelables ...), tandis



que 25 % participent à l'optimisation environnementale du territoire (création de voies douces, mise en valeur de la biodiversité, aménagement d'espaces verts ...). Enfin, 1/3 des projets soutenus permettent le développement des pratiques sportives et de loisirs, favorisant les activités de plein air à destination en particulier des jeunes.



Au final, le plan de relance départemental aura permis de soutenir près de 500 opérations, concernant 289 communes de notre territoire, et d'injecter, tous financeurs confondus, plus de 35 M€ dans l'économie costarmoricaine - dont près de 10 M€ uniquement au bénéfice des opérations agissant directement en faveur de la transition écologique – Cette manne va permettre de donner de l'activité aux petites et moyennes entreprises des Côtes d'Armor, contribuant ainsi à consolider le tissu social et à lutter contre la précarité des personnes fragiles.





4. « Petit Gourmand » deviendra grand

Le projet « *Petit gourmand deviendra grand !* » a pris naissance à Lannion, au début de l'année 2007, à partir des constats posés par les puéricultrices de la Circonscription de la Solidarité Départementale (CSD) à l'occasion des visites effectuées à domicile ou lors des consultations. Elles avaient notamment observé qu'un certain nombre de parents utilisaient des plats préparés pour nourrir leurs jeunes enfants et qu'ils manquaient parfois de savoir-faire dans la transition vers une alimentation non spécifique.

Pour autant, elles étaient convaincues que la naissance d'un enfant – à venir ou récente – pouvait être considérée comme une période privilégiée au cours de laquelle la réceptivité des parents était telle qu'il était sans doute possible d'esquisser avec eux des changements d'habitudes.

Une équipe-projet a donc été constituée, incluant des travailleurs sociaux de la Maison du Département (MdD) de Lannion, des représentants du centre social de Lannion, du centre communal d'action sociale de Lannion et de l'association Domicile Action Trégor, ainsi que l'animatrice territoriale de santé.

Cette équipe-projet, qui s'est également adjoint les compétences d'une formatrice en nutrition, s'est réunie sur un rythme mensuel pendant l'année 2007 pour conduire progressivement les différentes étapes de la construction du projet.

À partir de leur expérience de terrain, plusieurs hypothèses ont été avancées par ces professionnels pour tenter d'expliquer les difficultés rencontrées par les familles sur le plan alimentaire, qui se cumulent souvent pour une même situation familiale :

- le manque de transmission familiale,
- le très jeune âge des parents,
- l'influence du marketing et la difficulté de gestion budgétaire,
- des difficultés dans la gestion du temps : prévoir les achats, le temps de préparation, la conservation...
- le coût élevé de certains produits alimentaires (fruits et légumes frais),
- les difficultés d'accès à l'information,
- l'excès de prudence ou le manque de confiance en soi,
- les limites du réseau relationnel.

Les sessions comprennent chacune 8 séances dont 2 appelées « Match d'impro » qui consistent à imaginer des repas à l'aide d'un colis de la banque alimentaire.

Une séance est dédiée aux repas végétariens, une autre à la cueillette d'algues, de champignons, etc...

Ce dispositif, pérennisé depuis, bénéficie chaque année à plusieurs familles. Les derniers bilans sont toujours positifs. Les bénéficiaires repartent avec des nouveaux réflexes : faire eux-mêmes les repas, avoir plus d'idées de recettes, manger plus de fruits et de légumes...





5. Projet « Rest'o » lutte contre le gaspillage alimentaire

Le projet du collège de Plouër-sur-Rance portant sur le gaspillage alimentaire et initié par la MdD de Dinan, a été retenu au titre du challenge sur l'innovation lancé par le Département en octobre 2019. Accompagnés par l'incubateur de projet Beta.Gouv, l'équipe a travaillé le projet de self participatif, échangé avec d'autres Départements et visité le collège de Pen-ar-chleuz à Brest qui fonctionne ainsi. Suite à la validation du projet par la collectivité en juillet 2020 les travaux d'aménagement du self (modification du linéaire et positionnement de points de distribution au milieu du self) ont été validés pour un montant de 40 K€. Après un premier report pour cause de contexte sanitaire les travaux ont été engagés en juillet 2021 pour une ouverture en septembre 2021 dans un mode hybride dans l'attente de la levée totale des mesures sanitaires qui ne permettent pas encore le libre-service.

Depuis 2015, le collège du Val-de-Rance a mis en place une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire et quantifie ce gaspillage par des pesées journalières effectuées depuis 2017 par des élèves volontaires écoresponsables.

« 830 kg de déchets en moins »

Cette politique a porté ses fruits puisque le collège est passé de 8T750 de déchets en 2017 à 7T920 en 2019 grâce à quelques actions simples et efficaces : assiettes « petite faim » ou « grande faim », pains entiers ou demi pains, placés en fin de chaîne, anticipation des effectifs (nombre d'absents donnés chaque matin).

Pour autant, la démarche s'essouffait et arrivait au bout de ce qu'elle pouvait générer en amélioration sur le gaspillage. Suite aux échanges avec les usagers du self et après plusieurs contacts avec des établissements présents sur d'autres départements, le constat est que les modalités de distribution des repas induisent une partie du gaspillage alimentaire. En effet, nous distribuons du portionné (quand bien même on essaie d'adapter petite faim et grande faim), l'élève se sert à la chaîne sans interroger sa faim qu'il ne sait du reste pas toujours mesurer !

Constat 2019

125 g
par repas/jour
soit 80 kg/jour



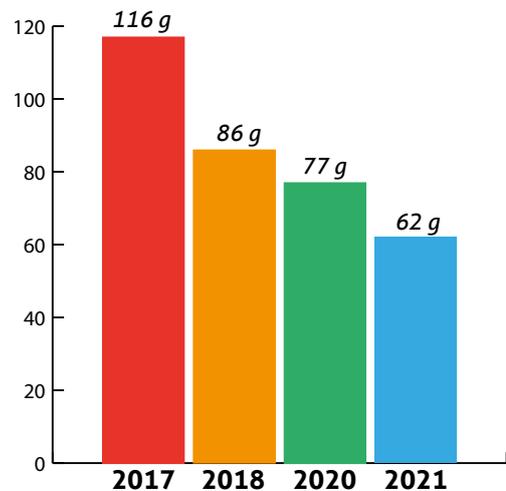
34 000 €/an

sur une dépense en denrées de 159 000 €, soit 21 %

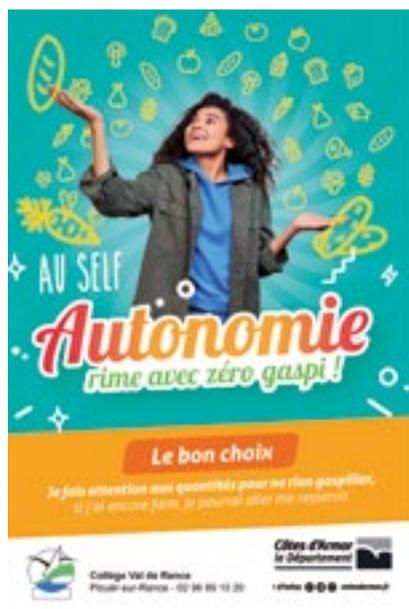


Sur l'ensemble des collèges du Département
486 000 repas
sont jetés par an,
soit environ 1 million d'euros

Exemple de gaspillage sur un repas avec du poulet en plat principal



Le self participatif permet de donner plus d'autonomie à l'élève et de se servir en fonction de sa faim.



En effet, l'idée est que l'élève entre dans le self et qu'il dresse son plateau (verre, couvert, une assiette), prenne son dessert et s'installe à une table. Avec cette assiette, il va se servir en entrée sur un Salad'bar puis il mange son entrée et retourne avec son assiette se servir en plat chaud ou en entrée s'il le souhaite en fonction de sa faim.

Avec ce dispositif, l'élève termine obligatoirement son assiette avant d'aller se resservir.

Au-delà du gaspillage, le self participatif permet également aux élèves de goûter les plats proposés car ils peuvent se servir en petites quantités, ils sont en autonomie et élaborent leur repas comme ils le souhaitent. Côté agent de restauration, on limite les gestes répétitifs en préparation des repas (plus de mise en assiette) et également au service. Au niveau de la plonge, on diminue le nombre d'assiettes donc c'est moins de vaisselle et moins de lavage.

En terme de préparation, le temps que l'on gagne sur le dressage est passé pour la confection des repas et le travail des produits frais.

« L'objectif de diminution du gaspillage alimentaire est d'arriver à un poids moyen de 30 gr par élève »

À ce jour, compte tenu du contexte sanitaire, les points de distribution ne sont pas encore ouverts dans leur version définitive. Des entrées à l'assiette sont encore servies car il n'est pas possible de proposer un self-service pour l'élève.



6. Initiative MdD : mise en place d'un composteur



À l'initiative des agents du service ressources sociales de la MdD de Saint-Brieuc, un composteur a été acquis auprès du service des déchets de l'agglomération de Saint-Brieuc en début d'année 2021, pour un montant de 15 €.



C'est une démarche écologique qui a motivé cette acquisition afin de réduire le volume des ordures ménagères enlevées collectivement, en recyclant les déchets alimentaires des cafétérias.

Il faut toutefois organiser la collecte des déchets et informer les agents : un seau à résidus est mis à disposition dans chaque cafétéria. Ensuite le dépôt dans le composteur s'organise très bien au niveau du service ressources sociales, par rotation entre les agents. Pour les autres services, les volontaires sont plus rares et ce sont les agents d'entretien qui vident les seaux à résidus dans le composteur.

La collecte porte essentiellement sur le marc de café, les sachets de thé et quelques déchets alimentaires. Pour améliorer la qualité du compost produit, il est nécessaire de faire des apports de matières variées, la tonte de pelouse est également ajoutée.

Plusieurs pistes d'usage de ce compost sont envisagées :

- en faire don au voisin paysagiste,
- en faire don à la ville,
- un projet de « jardin partagé » dans le cadre des travaux de rénovation du bâtiment B.



© Droits réservés



7. La collecte des masques usagés

Face à la généralisation de l'usage des masques à usage unique pour la protection contre la propagation de la COVID-19, la collectivité a engagé depuis le 3 mai 2021 une opération de collecte sélective des masques dans un double objectif de santé publique et de Développement Durable.

Un système de collecte des masques usagers a ainsi été déployé dans les locaux du Département et dans les collèges dans un but de sensibilisation des agents et des collégiens, mais également de sécurisation sanitaire de l'ensemble des personnels intervenant sur la chaîne de gestion des déchets.

Le déploiement de poubelles dédiées au collectage habillées d'un autocollant et d'une affiche expliquant la démarche s'est fait sur le campus, dans les sites extérieurs et dans les 47 collèges publics. Ces poubelles avec double ensachage sont positionnées dans les points d'entrée et de sortie des agents.



FOCUS 5

Externalités négatives ou positives, le donneur d'ordre décide

« Une externalité est un impact d'une activité de consommation ou de production d'un agent économique ayant un effet négatif ou positif sur le bien-être d'un autre agent. »

L'exemple-type d'externalité négative est la pollution engendrée par une activité industrielle. À l'inverse un apiculteur qui exploite des ruches pour produire du miel, permet aux cultures voisines de bénéficier d'une meilleure pollinisation grâce aux abeilles, ce service constitue une externalité positive.

Notre environnement a un impact sur notre vie. Au quotidien, nous subissons des externalités négatives qui, par les nuisances engendrées, peuvent entraîner une perte de bien-être. La détérioration de la qualité du milieu écologique et les habitudes de consommation de l'ère post-industrielle conduisent à des effets indésirables : pollution, baisse de la qualité de vie, émergence de nouvelles maladies, scandales agroalimentaires...

Mener une vie plus saine dans un environnement plus propre et durable devient un objectif essentiel pour une part de plus en plus large de la population. En conséquence, nos comportements de consommation évoluent. Nous sommes ainsi plus attentifs à notre santé. Nos aspirations pour la planète évoluent et la fixation d'objectifs durables est devenue une préoccupation centrale.

Connaître les externalités positives et négatives des biens et services que nous utilisons nous incite à changer nos comportements et nous permet d'agir en consommateur responsable. C'est le cas par exemple lorsque l'on fait le choix d'une alimentation à base de produits issus de l'agriculture biologique.

De nombreux signes de qualité dans tous les domaines, permettent de mieux cerner

les externalités des biens et services et apportent un éclairage au citoyen qui peut alors faire des choix responsables.

Ce concept s'intègre pleinement dans le cadre de la cible « Impulser des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable de l'Agenda 30 du Développement Durable. »

Il fait référence à plusieurs Objectifs du Développement Durable (ODD) tels que les villes et communautés durables (Objectif n°11), la consommation et la production responsable (Objectif n°12), la vie aquatique (Objectif n°14) et la vie terrestre (Objectif n°15).

Depuis le Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, la France a positionné les enjeux de consommation et de production durables au cœur de ses stratégies de Développement Durable. Au niveau des politiques publiques, elle a introduit et mis en œuvre des dispositions et des outils innovants et ambitieux : prévention et gestion des déchets, économie circulaire, objectifs de recyclage, responsabilité élargie du producteur, finance verte, efficacité de la ressource, responsabilité sociétale des organisations, affichage environnemental des produits, lutte contre l'obsolescence programmée...

Les territoires, dans lesquels les initiatives se diffusent, ont pleinement leur rôle à jouer : promotion des circuits courts et de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires, mise en œuvre de synergie entre entreprises pour recycler les déchets, territoires zéro déchet, zéro gaspillage ou encore zéro phyto...



Département des Côtes d'Armor
Direction de l'environnement
9 place du Général de Gaulle
CS 42371 - 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1



cotesdarmor.fr   

